

COMMUNE DE BOISSET

Compte rendu de la séance du

12 mars 2026

Le jeudi 12 mars 2026, à 20 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué le 05 mars 2026, s'est réuni à la SALLE DU CONSEIL sous la présidence de Mme Dominique BEAUDREY, Maire de Boisset.

Madame Aurélie ARSENJEVIC a été désignée secrétaire de séance.

Présents : Monsieur Fabien CHARMES, Madame Aurélie ARSENJEVIC, Monsieur Frédéric PEYRISSAC, Madame Dominique BEAUDREY, Monsieur Jean-Michel LACALMONTIE, Monsieur Jean-Pierre LAVERGNE, Monsieur Romain VOLPILHAC, Monsieur Georges LACALMONTIE, Monsieur Hervé TEIL, Monsieur Pierre ROQUIER, Madame Magali MANIOL, Madame Valérie LEFEVRE

Représentés : Madame Betty BEX représentée par Monsieur Jean-Pierre LAVERGNE

Absents et excusés :

Ordre du jour :

- Vote du CFU Budget Général
- Vote du CFU Budget Eau et Assainissement
- Vote du CFU Lotissement des Noyers
- Vote du CFU Lotissement des Mélèzes
- Achat de la licence IV
- Demande de subvention (projet tour Europe humanitaire)
- Questions diverses

Compte Financier Unique et affectation du résultat de fonctionnement - BOISSET 2025 (N° DE_2026_008)

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT);

Vu la délibération n°MI_2021_5_2 du 15 juillet 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP);

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025;

Vu le Compte Financier Unique 2025;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

Considérant les éléments suivants :

	Dépenses Fonctionnement	Recettes Fonctionnement	Dépenses Investissement	Recettes Investissement	Total Dépenses	Total Recettes
Résultats reportés	0,00	108 605,11	47 393,36	0,00	47 393,36	108 605,11
Opérations exercice	598 045,19	759 140,23	196 781,57	159 967,65	794 826,76	919 107,88
TOTAUX	598 045,19	867 745,34	244 174,93	159 967,65	842 220,12	1 027 712,99
Résultat de clôture		269 700,15	84 207,28			185 492,87
Restes à réaliser					101 000,00	0,00
Besoin / excédent de financement total						84 492,87
Pour mémoire : Virement à la section d'investissement						176 684,00

Dominique BEAUDREY ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal réuni et présidé par Pierre ROUQUIER vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus et décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement :

Compte 1068 (recette d'investissement)	185 207,28
Compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)	84 492,87
Compte 001 (déficit d'investissement reporté)	84 207,28

Compte Financier Unique - SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT DE BOISSET 2025 (N° DE_2026_009)

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT);

Vu la délibération n°MI_2021_5_2 du 15 juillet 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP);

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025;

Vu le Compte Financier Unique 2025;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

Considérant les éléments suivants :

	Dépenses Fonctionnement	Recettes Fonctionnement	Dépenses Investissement	Recettes Investissement	Total Dépenses	Total Recettes
Résultats reportés	0,00	0,00	0,00	219 257,50	0,00	219 257,50
Opérations exercice	160 107,53	160 107,53	66 012,01	95 658,00	226 119,54	255 765,53
TOTAUX	160 107,53	160 107,53	66 012,01	314 915,50	226 119,54	475 023,03
Résultat de clôture				248 903,49		248 903,49
Restes à réaliser					0,00	0,00
Besoin / excédent de financement total						248 903,49
Pour mémoire : Virement à la section d'investissement						0,00

Dominique BEAUDREY ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal réuni et présidé par Pierre ROQUIER vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Compte Financier Unique - LOTISSEMENT LES NOYERS - BOISSET 2025 (N° DE_2026_010)

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT);

Vu la délibération n°MI_2021_5_2 du 15 juillet 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP);

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025;

Vu le Compte Financier Unique 2025;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

Considérant les éléments suivants :

	Dépenses Fonctionnement	Recettes Fonctionnement	Dépenses Investissement	Recettes Investissement	Total Dépenses	Total Recettes
Résultats reportés	103 878,51	0,00	0,00	0,00	103 878,51	0,00
Opérations exercice	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
TOTAUX	103 878,51	5 000,00	0,00	0,00	103 878,51	5 000,00
Résultat de clôture	98 878,51				98 878,51	

Restes à réaliser					0,00	0,00
Besoin / excédent de financement total					98 878,51	
Pour mémoire : Virement à la section d'investissement						0,00

Dominique BEAUDREY ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal réuni et présidé par Pierre ROQUIER vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Compte Financier Unique - LOTISSEMENT LES MELEZES - BOISSET 2025 (N° DE_2026_011)

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT);

Vu la délibération n°MI_2021_5_2 du 15 juillet 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP);

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025;

Vu le Compte Financier Unique 2025;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

Considérant les éléments suivants :

	Dépenses Fonctionnement	Recettes Fonctionnement	Dépenses Investissement	Recettes Investissement	Total Dépenses	Total Recettes
Résultats reportés	19 239,13	0,00	6 400,00	0,00	25 639,13	0,00
Opérations exercice	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
Total	19 239,13	5 000,00	6 400,00	0,00	25 639,13	5 000,00
Résultat de clôture	14 239,13		6 400,00		20 639,13	
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé	14 239,13	0,00	6 400,00	0,00	20 639,13	0,00
Résultat définitif	14 239,13		6 400,00		20 639,13	

Dominique BEAUDREY ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal réuni et présidé par Pierre ROUQUIER vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Subvention Europ Raid (N° DE_2026_012)

Madame le Maire donne lecture du projet de trois jeunes cantaliens (dont une Boissetoise : Emma CAMBON) de participer à l'Europ'Raid du 1er au 21 Août 2026. L'Europ'Raid est le premier raid aventure en Europe. C'est un tour d'Europe culturel et solidaire de 10 000 kilomètres à travers 20 pays en 22 jours.

Un dossier de demande d'aide financière a été déposé en mairie : cela peut prendre la forme d'un sponsoring ou d'une subvention.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'octroyer une subvention de 50 euros à l'équipage d'Emma CAMBON.

Achat de la licence IV - Chez Mathieu - (N° DE_2026_013)

Le Conseil Municipal (à l'unanimité) :

Vu la procédure de liquidation judiciaire prononcée le 29 juillet 2025,
Vu la requête présentée par Me Sudre agissant en qualité de liquidateur judiciaire tendant à être autorisé à céder cette licence IV dépendant de cette liquidation judiciaire,
Vu la proposition de la commune de Boisset moyennant la somme de 2 000 euros
Vu l'ordonnance du juge commissaire du 20/02/2026 autorisant la vente de gré à gré par Me SUDRE de la licence IV au profit de la commune de Boisset moyennant la somme de 2 000 euros,

DECIDE

- d'acquérir la licence IV au prix de 2 000 euros auprès du liquidateur judiciaire Me SUDRE
- de choisir la SCP Notaires République à Aurillac pour rédiger l'acte de cession
- de donner pouvoir au Maire pour signer tous les documents nécessaires à l'avancée de cette acquisition.

Madame Dominique BEAUDREY
Président de séance

